Auteur Richard ARMENANTE **Blog :** http://injustice.blog.free.fr

Objet : INFORMATION La vérité sur les CA3 (CA3=déclaration mensuelle de chiffre d'affaire)
Madame , Monsieur,
je vous prie de trouver ci-dessous et en annexe les informations résumé du dossier.
En effet j'ai eu une procédure fiscale en cours qui est ubuesque**(Les Services Fiscaux ont hypothéqué mes biens immobilier en 1998)** , j'ai été relaxé en première instance en 2001 et condamné en appel en 2002.
En appel en 2002 (**appel fait par les services fiscaux et le Procureur au même jour et même heure ? , et la date du jugement décidé 6 mois après la 1ére instance ?)** ,le tribunal et en particulier le Président ne voulait pas m'écouter, (l'entretien était un interrogatoire policier), ni écouter mon témoin(Directeur départemental du trésor) et ce Président du TC d'appel a été d'une incroyable agressivité comparable au FASCISME que mes parents ont subit pendant la guerre 39-45 alors qu'ils étaient résistants de la 1ére heure. Il fallait m'accuser. J'étais le coupable ?

Je croyais que la justice existait , je découvre avec horreur les dysfonctionnements ou manipulations de la justice qui accuse et n'écoute pas le citoyen. L'Etat et ses services abusent de leurs positions dominantes.
Je vous affirme que je suis un homme Honnête , je ne comprends pas cet acharnement de l'Etat sur un citoyen . Les droits de l'Homme ne sont pas respectés !

Par précaution avant mon hospitalisation du 22 avril, j'ai préparé un dossier qui résume l'histoire. Je vous joins non seulement une analyse sur les CA3(document de déclaration de TVA) mais l'historique de mon état de santé.
Vous y retrouverez des analogies quant au manque d'attention et abus des uns et des autres. Car une fois découvert le microbe dans un cas ou l'anomalie dans l'autre il est plus facile de dire tout haut pour des biens pensants qui ont le cul sur leur fauteuil « Mais comment ne l'avez vous pas identifié …. »

Je vous invite à lire donc ci-dessous =
- Résumé synthétique complémentaire des faits et du contexte.
-Historique de mon état de santé pendant la période 1997 à 2002. Ma santé ne m'a pas toujours donné l'énergie nécessaire pour faire face à toutes ces agressions.
-résumé synthétique des faits et leurs contextes :brouillons d'interventions du 26 février 2002 et de celle du 28 mai 2001 que je n'ai pu exprimés le 26 février 2002. J'avais préparé ces mémos pour m'aider à clarifier la vérité.

Résumé **synthétique des faits et du contexte sur les CA3**

(CA3=déclaration mensuelle de chiffre d'affaire)
Rappel de la vérité =
-que contrairement à ceux qui ont des agissements malhonnêtes je n'ai pas fait de contrat de mariage pour me protéger,
-en 1994 l'Etat a été condamné par le tribunal administratif après expertise à payer à ma société SPMP Riviera 8 millions de francs (huit millions de francs) .l'Etat n'a pas fait appel de la décision. Je n'ai pas provisionner ce montant, alors que j'aurais pu le faire, j'avais décidé avec le TPG de le déduire des sommes dues au Trésor au moment du paiement. Je ne sais pas à ce jour ou a été affecté dans la comptabilité ce montant par MARIANI(l'ancien Administrateur judiciaire).

-que je suis partie de la société en aout 1996 à la nomination de l'Administrateur Judiciaire MARIANI que je ne pouvais supporter et si j'avais eu quelque chose à cacher je serais resté dans l'entreprise .
-que j'ai été favorable pour que Yvon GALTIER Expert Comptable de la Sté et Commissaire aux Comptes fasse les audits nécessaires en octobre 1996 , je lui ai fait confiance. J'aurais pu faire appel à un autre expert ; je l'ai envisagé avec Maître MAILLET, mais après en avoir discuté avec d'autres actionnaires(JN CORDESSE,et, B STASSI) la décision a été prise de faire confiance à GALTIER. Mais Yvon GALTIER a été menacé par Guy MARIANI je l'ai appris plus tard.
-Jamais Yvon GALTIER s'est rapproché de moi ou de mon avocat pour analyser la situation et comprendre le problème avant de remettre ses conclusions, aucun contradictoire?
-Je n'ai pas poursuivi les deux commissaires aux comptes : Yvon GALTIER Sté Expertisa et Alain BAUDOIN, il est encore temps de le faire. Bien que Guy MARIANI aurait du le faire .
-Deux commissaires aux comptes ont audités les comptes en 1993 et 1994 Yvon GALTIER**(société Expertisa)**à 4 reprises **(a ma demande)** et Alain BAUDOIN Commissaires aux Comptes.
-Yvon GALTIER est intervenu à ma demande à 3 reprises en 1994 pour rétablir la régularité des comptes, des corrections ont été apportées par conséquence et des OD ont été forcément passées. Les logiciel maison ont été changé par des logiciels de gestion .
-Il y a eu une réunion avec les services du receveur du 10eme en 1994 pour corriger les CA3
-il est donc fort possible que les services fiscaux ait donc en main les mauvais CA3, a savoir ceux qui n'ont pas été corrigés. C'est pour cette raison que MARIANI **(administrateur judiciaire nommé en juillet 1996)**a fait disparaître les doubles CA3 en archives à SPMP RIVIERA. Ce voyou de MARIANI **(qui est allé en prison pour 3 ans en 1998 , et condamné au préalable de 1970 à 1996)** a pris en compte les 1er CA3 provenant du contrôleur fiscal qui n'ont pas été corrigés. Voilà la raison pour laquelle MARIANI a fait disparaître les CA3 de SPMP.
D'autre part les CA3 fournis par l'administration comportent des anomalies flagrantes ?
-en 1993 et 1994 il y a eu au moins une réunion tout les deux mois de la COCHEF présidé par La Trésorerie Générale des Impôts Mme Brigitte SLAWIK sur le sujet de SPMP Riviera. Et a cette réunion les services fiscaux et recette fiscale sont présents avec les CA3 qu'il doivent valider avec les chiffres d'affaires mensuel réalisé et prévisionnel que SPMP Riviera leur remettaient. S'il y avait les différences annoncées par le contrôleur fiscal les services concernés devaient signaler les écarts. C'est ce qu'ils ont fait début 1994, et après les corrections et contrôles effectués par Yvon GALTIER, plus rien n'a été signalé par les services fiscaux pour 1994, 1995 et 1996 à Brigitte SLAWIK.
Brigitte SLAWIK confirme la logique et la véracité de la démonstration dont les termes sont irréfragable.
PS :-Brigitte SLAWIK : est le Directeur Départemental du Trésor, Agent Comptable du Port Autonome de Marseille. Elle est le témoin incontournable que le Président de la 5eme chambre d'appel d'Aix en Provence n'a pas voulu entendre ?
-**La COCHEF** : c'est la Commission des Chefs de Services qui autorise les échéanciers de paiement des impôts, taxes, TVA, organisme sociaux….La Présidente de la COCHEF était Brigitte SLAWIK de 1993 à 1999
Analyse des déclarations des CA3 1993 et 1994
(CA3=déclaration mensuelle de chiffre d'affaire)

Selon les CA3 que les services fiscaux ont fourni après la disparition ou la destruction par MARIANI des CA3 de SPMP Riviera nous aurions déclaré pour exemple en 1994, 40 millions de francs soumis à la TVA au lieu de 75 millions et sur un Chiffre d'Affaire Global de 100 millions dont 20% à l'exportation environ.
Donc une différence de 35 millions. Cela fait une erreur de 3 à 5 millions de francs par mois en moyenne sur les déclarations CA3.
Or le Chiffre d'affaire moyen par mois était 8 à 9 millions dont 20% à l'exportation.
Cela veut dire que 6 à 7 millions de francs de chiffre d'affaire était soumis à la TVA.
Nous aurions donc déclaré seulement que 2 à 3 millions de francs soumis à la TVA ?
Cela voulait dire que nous faisions 80% du Chiffre d'affaire à l'exportation ? ???

De telles erreurs ou manipulations comme certains l'ont dit et écrit un peu vite dans la peur ou la crainte sont impossibles !

Ces erreurs ne peuvent être retenu, car la COCHEF que présidait Madame Brigitte SLAWIK directeur départemental du trésor avait l'obligation de vérifier les CA3, la cohérence des chiffres et leurs exactitudes avant de nous accorder un échéancier de remboursement.
Accord qui a été obtenu par la COCHEF à plusieurs reprises en 1993,à plusieurs reprises en 1994, à plusieurs reprises en 1995, à plusieurs reprises en 1996 après une vérification approfondie des chiffres et des situations comptables fournies par SPMP Riviera à chaque fois.
D'autant plus que nous fournissions à la COCHEF des états comptables mensuel et cumulés, Bilan …etc ,qui démontent tous que le Chiffre d'affaire métropole cumulé était de 75 à 80 millions de francs et export de 20 à 25 millions de francs .
Les documents fournis à la COCHEF ont tous été expertisés et contrôlés.

De plus je rappelle que les CA3 fournis par l'administration fiscale comportent des erreurs et des anomalies flagrantes = date de réception, erreurs de mois, ratures …etc

Rappel :Les chiffres , les documents, les CA3 étaient validés par diverses expertises=
Deux Commissaires aux comptes
Banques de France
Expertise KALPAC expert comptable, expert auprès du tribunal
Expert du comité d'entreprise
Contrôle des Douanes
COCHEF commission des Chefs de Services
Contrôle URSSAF

« Comme dit un proverbe ARABE : Il faut mener le menteur jusqu'à la porte de sa maison»

RAPPEL IMPORTANT

-De février 1997 à Mars 1999, Les douleurs fémorales aiguës ont persisté avec toujours des poussées de fièvres à 40° tout les 3 à 4 jours. Le traitement d'antibiotique puissant prescrit en mars 1999 pendant 12 mois a permis de soigner efficacement la maladie nosocomiale.
J'ai été pendant 3 mois dans une chaise roulante, puis 1 ½ an avec deux cannes anglaise et 2 ans avec une seule canne anglaise.

-L'administrateur judiciaire Guy MARIANI qui a administré ma société a partir du 31 juillet 1996 a été condamné à 3 ans de prison en 1998(qu'il a fait), depuis, j'ai déposé plusieurs plaintes contre lui . Ce monsieur n'a pas un passé glorieux, en fait ils n'ont pas choisi le même camp que ma famille .

-L'administrateur MARIANI a réduit ma couverture sociale sans me prévenir pourtant la loi l'obligeait **(alors que je suis et j'étais encore à ce jour le PDG de la Sté + mandataire de justice).** Donc mes revenus de la couverture sociale ont été extrêmement réduit , 1000Euros/mois, après mon accident et mon invalidité.
Le tort est d'être un honnête homme, car j'aurais du me mettre en maladie pour préserver mes droits après le dépôt de bilan. Cela je ne l'ai pas fait car l'Honnêteté fait partie de ma culture.
De plus pour anecdote : l'avocat des Services du Fisc (de l'Etat) a eu le culot d'affirmer à une plaidoirie que je m'étais mis en maladie et cela voulais dire que je cachais quelques choses ?
Comment peut-on mentir à ce point ! De la part d'un avocat et de l'Etat c'est inadmissible.

-**En 1997** , mon fils n'a pas pu terminé ses études faute de moyen financier(admis en MBA et inscrit à l'université de BERKLEY aux USA)

-En juin 2003 , Le Tribunal Administratif a condamné le centre Hospitalier pour la maladie nosocomiale contracté dans le centre hospitalier.